

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Informations concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et le Japon relatif à l'entraide judiciaire en matière pénale

L'accord entre l'Union européenne et le Japon relatif à l'entraide judiciaire en matière pénale⁽¹⁾, signé à Bruxelles le 30 novembre 2009 et à Tokyo le 15 décembre 2009, entre en vigueur le 2 janvier 2011, conformément à l'article 31 dudit accord.

⁽¹⁾ JO L 39 du 12.2.2010, p. 20.